



Organisation
internationale
du Travail

► Bureau d'évaluation



i-eval Discovery



AMEM : Appui à la migration équitable pour le Maghreb

INFORMATIONS RAPIDES

Pays: Tunisie, Maroc, Mauritanie, Lybie

Date à laquelle l'évaluation a été complétée par l'évaluateur: 12 September 2022

Date à laquelle l'évaluation a été approuvée par EVAL: Cliquez ici pour entrer la date

Type d'évaluation: Project

Horaire d'évaluation: Final

Mode d'évaluation: Indépendant

Bureau administratif: Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie.

Bureau technique: Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie.

Gestion d'évaluation: Razafinisoa, Nombana Solofoarimanga

Nom(s) de l'évaluateur: Rafael Munoz-Sevilla

Code du projet: RAF/16/10/ITA

Donateur(s) & budget: Agence Italienne pour la Coopération au Développement. 2.7 M USD

Labour Migration ; Conditions of Employment ; Data Collection and Analysis ; Equal Rights;
Knowledge management; Labour Legislation; Social Dialogue; Workers' Rights

Mots clés: [Utilisez les thèmes fournis dans i-eval Discovery](#)

CONTEXTE

Résumé du but, de la logique et de la structure du projet

Le projet vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays cibles à mieux gérer la migration de travail et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants. En particulier, les trois objectifs suivants sont visés :

- Objectif 1 : La gestion de la migration de travail est mieux informée grâce à l'élargissement de la base de connaissances.
- Objectif 2 : Les connaissances et capacités des acteurs non gouvernementaux (partenaires sociaux: organisations de travailleurs et d'employeurs et OSC) ainsi que leur rôle d'interlocuteur avec les instances gouvernementales, en matière d'inclusion socio-économiques des migrants et de défense et protection de leurs droits, sont renforcés.
- Objectif 3 : La gouvernance des migrations de travail et la protection des travailleurs migrants sont renforcées.

Situation actuelle du projet

L'AICS et l'OIT ont conclu en mai 2018 un accord de partenariat pour la mise en œuvre du projet pour une durée de mise en œuvre allant du 20 juillet 2018 au 31 juillet 2021. AMEM a été lancé le 8 novembre 2018. À la suite de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le projet, AMEM a bénéficié d'une extension de dix mois de ses délais de mise en œuvre ; du 1er août 2021 au 31 mai 2022. Une deuxième extension d'une période de 2 mois pour une date de fin du projet prévue au 31 juillet 2022 a été accordé afin de conduire l'évaluation final et clôturer le projet dans les pays cibles.

But, destinataire et portée de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation indépendante finale sont les suivants : a) Établir la pertinence de la conception du projet; b) Évaluer la mesure dans laquelle le projet a atteint les objectifs fixés et les résultats attendus; c) Identifier les résultats positifs et négatifs inattendus du projet ; d) Analyser les stratégies de mise en œuvre du projet; e) Évaluer la mesure dans laquelle les résultats du projet seront durables ; f) Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques potentielles; g) Fournir des recommandations pour orienter les prises de décisions en vue d'améliorer la mise en œuvre du projet.

Les utilisateurs de l'évaluation sont les gouvernements, le donateur, l'OIT, les partenaires techniques locaux, les mandants tripartites et les organisations de la société civile. Les recommandations, les leçons apprises, les bonnes pratiques seront utilisées pour améliorer la mise en œuvre du projet et développer les futurs projets sur le même sujet.

Le champ d'application de l'évaluation finale couvre toute la période du projet écoulée, de juillet 2018 à mai 2022. L'évaluation concerne les 4 pays cibles couverts par le projet : Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie.

Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie d'évaluation a utilisé une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. La collecte d'informations à partir de sources secondaires a été réalisée à partir d'analyses documentaires, tandis que celle

à partir de sources primaires a été réalisée par le biais d'entretiens en face à face en Tunisie et en Mauritanie et d'entretiens virtuels au Maroc.

Une limitation importante a été l'absence d'un plan de suivi du projet ainsi que des lacunes dans les rapports d'avancement du projet. D'un autre côté, le calendrier de l'évaluation a limité le nombre d'acteurs participant à cette évaluation, ainsi que le temps alloué pour interviewer et interagir avec l'équipe du projet. Cependant, l'échantillon des informateurs représente fidèlement les points de vue et les expériences des parties prenantes du projet.

Résultats principaux et Conclusions

Pertinence et adaptation stratégique du projet

Le projet répond aux priorités des gouvernements et est aligné et contribue aux stratégies nationales liées aux questions de la migration. Egalement, AMEM répond pleinement aux besoins et priorités en matière des migrations du travail des institutions partenaires. Le Projet est aussi bien aligné avec les priorités de l'OIT et de l'AICS. Le projet a été très pertinent tout au long de sa mise en œuvre et les enjeux qui ont fondé son intervention restent d'actualité.

Validité de la conception du projet

La stratégie globale du projet est techniquement solide et, d'une manière générale, adaptée aux besoins des pays ciblés. Néanmoins, il s'agit d'un projet très ambitieux, avec une diversité de situations et de besoins dans les pays qui n'a pas nécessairement été entièrement prise en compte lors de la phase de formulation du projet.

Cependant, dans sa phase de démarrage, le projet a mené des analyses de besoins et conduit des ateliers de programmation dans chaque pays conjointement avec les différents partenaires afin d'adapter les actions respectives aux contextes et besoins nationaux réels.

Performance et efficacité du projet

Le projet a réalisé des avancées importantes dans les 3 axes d'intervention. Par rapport à l'Axe 1 « Améliorer la base de connaissances sur la migration de travail », le Projet a réussi à développer une méthodologie et une dynamique pour promouvoir la mise en place des systèmes d'information relatifs aux migrations internationales de main d'œuvre. Par la suite, les principales parties prenantes nationales se sont engagées dans une démarche pour le développement effectif de systèmes d'information sur les migrations internationales de main d'œuvre.

En ce qui concerne l'Axe 2 « Renforcer les capacités des acteurs non gouvernementaux en matière de migration de travail », AMEM a appuyé des dynamiques tripartites nationales ainsi que le renforcement du dialogue social pour une meilleure protection des droits des travailleurs migrants notamment en Tunisie et au Maroc.

En relation à l'Axe 3 « Assurer une meilleure gouvernance des migrations de travail et une meilleure protection des droits des travailleurs migrants », le projet a doté les ministères de travail dans chaque pays d'outils leur permettant, lorsqu'ils le souhaitent, d'engager des réformes sur certains textes juridiques pour qu'ils soient en harmonie avec les normes et standards internationaux en matière de protection des droits des travailleurs migrants. Aussi, AMEM, notamment en Tunisie et au Maroc, a contribué à une professionnalisation effective des services publics et privés de l'emploi et des services de la protection sociale.

Efficiences des ressources utilisées

Le projet a développé un nombre important d'actions avec de multiples partenaires et dans plusieurs pays. Globalement, il peut être considéré que les ressources (financières, humaines, temporelles, expertise, etc.) du projet ont été allouées de manière stratégique. L'évaluation a conclu que la mise en œuvre du projet a été menée avec un bon degré d'efficacité et que les dépenses sont justifiées par les résultats obtenus.

Orientation à l'impact et durabilité du projet

Le projet n'était pas censé avoir un effet immédiat, car la plupart des changements attendus ne peuvent être atteints à court terme. Cependant, l'évaluateur a trouvé un certain niveau d'évidence sur certains impacts par rapport aux systèmes d'information, au dialogue social, au renforcement des services d'emploi et de protection sociale, et à l'amélioration des cadres législatifs.

De manière générale, le projet est parvenu à fournir une base pour une durabilité future : une assistance technique de qualité par le BIT, le transfert/renforcement des capacités des parties prenantes nationales, ainsi que l'appropriation des objectifs du projet par les partenaires et le leadership national.

La démarche du projet d'appui aux résultats « nationaux » plutôt qu'à des résultats « de projet » est le principal atout de durabilité des résultats. Néanmoins, les objectifs/résultats attendus par le projet AMEM impliquent des transformations systémiques dans les pays et les institutions qui exigent des processus à long terme.

À cet égard, la réalisation des objectifs du projet AMEM devrait être interprétée, tant par l'OIT que par les bailleurs de fonds et les acteurs nationaux, comme une vision stratégique à long terme.

RECOMMANDATIONS, LEÇONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES

Principales recommandations et suivi

Recommandation 1. *Poursuite du soutien aux réalisations du projet*, afin de :
a) Consolider la pérennité des systèmes d'information, le renforcement des mécanismes de gouvernance pour la protection des travailleurs migrants et une meilleure insertion au marché du travail des travailleurs migrants ; b)

Développer davantage d'activités adressées aux travailleurs migrants et aux jeunes potentiels travailleurs migrants.

Recommandation 2. *Considérez toujours un suivi plus orienté sur les résultats, les objectifs et les impacts dans tous les projets.* Ceci implique aussi la présence de personnel dédié au suivi-évaluation/communication

Recommandation 3. *Considérez toujours un Plan de durabilité.* Il est recommandé que tous les Projets élaborent un *plan de durabilité* des résultats du projet

Recommandation 4. *Dans des projets similaires il faut intégrer la définition d'actions pour répondre aux besoins spécifiques des femmes migrantes.*

Recommandation 5. *Renforcer la structure du personnel du projet pour des projets similaires : CTA, coordonnateurs nationaux, soutien administratif, S&E, communication).*

Recommandation 6. *Continuer à appuyer la mise en œuvre des plans d'action pour le développement des systèmes d'information sur les migrations internationales de main d'œuvre (Maroc et Tunisie).*

Recommandation 7. *Continuer à soutenir le renforcement de la connaissance sur les migrations de travail par la conduite d'études et d'enquêtes nationales (Mauritanie).*

Recommandation 8. *Continuer à appuyer le renforcement des capacités des services publics d'emploi (ANAPEC Maroc) pour une meilleure insertion au marché du travail des travailleurs migrants*

Recommandation 9. *Continuer à appuyer le renforcement du dialogue social en matière de gouvernance des migrations internationales et de protection des droits des travailleurs migrants (Maroc et Tunisie).*

Recommandation 10. *Promouvoir des alternatives à la migration irrégulière des jeunes et favoriser des voies régulières de migration (Tunisie).*

Recommandation 11. *Appuyer la mise en œuvre d'un dispositif de régulation de l'intermédiation transfrontalière privée en Mauritanie.* **Recommandation 12.** *Renforcer d'avantage la protection des travailleurs migrants en Lybie.*

Principales leçons apprises et bonnes pratiques

Leçon Apprise 1. La consolidation de la gouvernance des migrations de travail et la protection des travailleurs migrants impliquent des processus multidimensionnels et à long terme.

Leçon Apprise 2. Pour la programmation des projets multi-pays il faut considérer qu'en l'absence d'une base de référence commune entre les pays, on peut s'attendre à des résultats potentiellement différents d'un pays à l'autre

Leçon Apprise 3. Lorsqu'il s'agit d'orienter l'élaboration des politiques en faveur de la protection des travailleurs migrants, il est essentiel de compter

avec le soutien et la participation des gouvernements et des représentants des institutions concernées dans les activités du projet.

Leçon Apprise 4. Le succès des projets de migration de main-d'œuvre similaires à AMEM dépend en grande partie de leur capacité à fournir une assistance technique efficace. Par conséquent, il est essentiel que des ressources humaines suffisantes soient allouées à la mise en œuvre du projet.

Bonne Pratique 1. Les exercices de programmation par pays menés pendant la phase de démarrage du projet ainsi que dans sa mise en œuvre sont considérés comme une bonne pratique qui a contribué non seulement à adapter les interventions aux contextes nationaux mais aussi à répondre aux demandes des institutions partenaires.

Bonne Pratique 2. L'approche participative et d'appropriation nationale suivie par le projet est considérée comme une bonne pratique qui a contribué à l'appropriation et institutionnalisation des objectifs et stratégies du projet par les partenaires du projet et a facilité une mise en œuvre efficace et efficiente.

Bonne Pratique 3. En Tunisie, la création du Groupe de Travail sur les Statistiques de la Migration (GTSM) au sein du Conseil National de la Statistique (CNS) est une stratégie visant à l'intégration des statistiques de la migration dans le système statistique national. Ceci est une bonne pratique recommandée par ILO/STATISTICS dans tous les domaines des statistiques officielles comme une stratégie de durabilité ou un mécanisme de sortie dans le but de garantir la durabilité des résultats/produits.